



Assemblée générale

Soixante-sixième session

83^e séance plénière

Lundi 12 décembre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M^{me} Kamara (Libéria),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

c) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront qu'à sa 59^e séance plénière, le 17 novembre 2011, l'Assemblée a élu 27 États membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il reste deux sièges vacants à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique.

Conformément à la résolution 2997 (XXVII), en date du 15 décembre 1972, et à la décision 43/406, en date du 24 octobre 1988, l'Assemblée va maintenant procéder à un vote pour pourvoir les sièges vacants restants au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2011.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, toutes les élections

ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : S'agissant des candidatures, j'ai été informée par le Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique que pour les deux sièges vacants, le Groupe a choisi les Fidji. Sachant que le nombre de candidats approuvés par ce groupe régional est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans la région, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire les Fidji membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2012?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je félicite les Fidji de leur élection en tant que membre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

L'Assemblée organisera une élection pour pourvoir le dernier siège vacant parmi les États d'Asie et du Pacifique lorsqu'elle aura reçu notification des membres intéressés de cette région.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de l'alinéa c) du point 114 de l'ordre du jour.

d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que, conformément aux alinéas a) à e) du paragraphe 4 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2005, la composition du Comité d'organisation est la suivante : 7 pays membres du Conseil de sécurité, dont les 5 membres permanents; 7 pays membres du Conseil économique et social, élus au sein des groupes régionaux; 5 pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont 1 fonds permanent pour la consolidation de la paix; 5 pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions des Nations Unies; et enfin, 7 autres pays élus par l'Assemblée générale, en tenant dûment compte de la représentation de tous les groupes régionaux au sein du Comité.

Les membres se souviendront qu'à la 72^e séance plénière de la soixante-cinquième session, le 22 décembre 2010, l'Assemblée générale a élu le Bénin, le Brésil, l'Indonésie, la Tunisie et l'Uruguay membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2011.

Les membres se souviendront aussi qu'à la 67^e séance plénière de la soixante-quatrième session, le 22 décembre 2009, l'Assemblée générale a élu la République tchèque et le Pérou membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Par sa résolution 60/261, l'Assemblée a décidé que les membres du Comité d'organisation siègeraient pendant des mandats de deux ans renouvelables, le cas échéant. La République tchèque et le Pérou sont par conséquent immédiatement rééligibles.

Pour ce qui est des candidats aux deux sièges, j'informe les membres que, s'agissant du siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, le Groupe a approuvé la candidature de la Croatie; et que, s'agissant du siège à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe a présenté la candidature d'El Salvador.

Les membres se rappelleront que, par la résolution 60/261, l'Assemblée générale a décidé que les règles de procédure et la pratique établie par l'Assemblée pour l'élection des membres de ses organes subsidiaires s'appliqueront à l'élection des membres du Comité d'organisation. Pour cette élection, les articles 92 et 94 du Règlement intérieur s'appliqueront. Par conséquent, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

Toutefois, je rappelle le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, aux termes duquel la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote. En l'absence d'une telle requête, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Étant donné que le nombre des candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire par acclamation la Croatie et El Salvador membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2012?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je félicite la Croatie et El Salvador pour leur élection comme membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 114 d) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général
(A/66/107/Rev.1)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que, à sa 63^e séance plénière, le 22 octobre 2011, l'Assemblée générale a pris note du fait que la Présidente de l'Assemblée générale a nommé le Congo, la France, la Namibie et la Fédération de Russie membres du Comité des conférences, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2012. Les membres se rappelleront également qu'il restait deux sièges à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, et un siège pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur recommandation du Président des États d'Asie et du Pacifique, la Présidente a nommé les Philippines membre du Comité des conférences, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2012. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : S'agissant des sièges qui restent à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique et les États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'invite instamment ces groupes régionaux à proposer des candidatures le plus rapidement possible.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 115 f) de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapports du Secrétaire général
(A/66/162 et A/66/382)

Projet de résolution
(A/66/L.25)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui va présenter le projet de résolution A/66/L.25.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de présenter le projet de résolution A/66/L.25, intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », au nom de la CARICOM, des 54 membres du Groupe des États d'Afrique, ainsi que des autres États Membres de l'ONU qui sont coauteurs du texte.

L'initiative des membres de la CARICOM et du Groupe des États d'Afrique d'ériger un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est une réponse à la nécessité criante au niveau mondial d'honorer les victimes d'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire de l'humanité, conformément au paragraphe 101 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Nous remercions le Secrétaire général pour les rapports publiés sous les cotes A/66/162 et A/66/382 sur l'état du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats relatif au mémorial permanent et aux activités entreprises plus tôt cette année pour commémorer l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, respectivement. Nous apprécions également les efforts consentis par le Secrétaire général et l'Organisation dans son ensemble en faveur de ce projet.

Une fois terminé, le mémorial permanent sera pour les générations actuelles et futures l'occasion de réfléchir au caractère odieux et indigne du système ignoble de l'esclavage et aux souffrances humaines indicibles qu'il a engendrées. Ce mémorial sera également une source d'inspiration, un symbole de l'esprit indomptable de l'être humain et de sa capacité à

trionpher des formes les plus extrêmes d'oppression et d'intolérance. C'est dans cet état d'esprit que les États de la CARICOM réaffirment leur engagement en faveur de l'érection du mémorial permanent en un lieu hautement visible au Siège de l'ONU qui soit facilement accessible aux représentants, aux fonctionnaires de l'Organisation, aux visiteurs et au public dans son ensemble.

Chacun sait que c'est ce système inhumain qui a, pendant plusieurs siècles, entraîné le déplacement forcé de millions d'Africains vers les Caraïbes et les Amériques, ainsi que vers l'Europe – en fait le déplacement forcé le plus important de l'histoire de l'humanité – qui est en partie responsable aujourd'hui d'un sous-développement économique continu, d'inégalités sociales, de discrimination raciale et de préjugés. Conscients des torts historiques faits à nos peuples, nos États membres sont guidés par l'impératif de bâtir des sociétés justes fondées sur une approche du développement et de l'état de droit axée sur l'être humain. Nous insistons sur la nécessité d'appliquer les programmes à tous les niveaux pour que les générations futures comprennent l'histoire de l'esclavage, ses conséquences et les enseignements à en tirer, afin de ne pas oublier.

La CARICOM félicite le Comité du mémorial permanent, présidé par l'Ambassadeur Raymond Wolfe, de la Jamaïque, pour le travail qu'il a accompli jusqu'ici dans la mise en œuvre de la décision d'ériger le mémorial permanent. Nous relevons, entre autres, la signature du mémorandum d'accord tripartite et le lancement, le 30 septembre 2011, du concours international pour la conception, qui constituent des avancées concrètes vers la réalisation de cet important projet.

Le projet de la Route de l'esclave est emblématique du travail effectué par l'UNESCO pour participer au devoir de mémoire vis-à-vis de l'esclavage, tout en aidant à rendre leur dignité aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves. Nous nous félicitons tout autant du partenariat mis en place entre l'UNESCO et le Comité du mémorial permanent, car il participe des efforts internationaux pour concevoir le mémorial. Nous avons entièrement confiance en la capacité de l'UNESCO de mener à bien cette tâche.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est une fois encore très synthétique, avec principalement des mises à jour techniques reflétant les

progrès accomplis au cours de l'année écoulée. Au paragraphe 1, après l'avoir saluée pendant cinq années consécutives, l'Assemblée approuverait désormais l'initiative d'ériger un mémorial permanent, alors qu'aux paragraphes 9 et 10, elle se féliciterait des faits nouveaux intervenus, notamment la signature du mémorandum d'accord tripartite et le récent lancement du concours international pour la conception du mémorial.

Au nom du groupe des États de la CARICOM, je tiens à remercier les États Membres pour les contributions déjà versées au Fonds d'affectation spéciale et les promesses faites en ce sens, et j'invite d'autres États Membres ainsi que toutes les parties intéressées à se joindre à cet effort important. C'est pour cette raison que la formulation du paragraphe 5 n'a pas été modifiée par rapport aux années précédentes.

Après le succès de la quatrième séance commémorative annuelle organisée en mars dernier sur le thème « L'héritage vivant de 30 millions d'histoires non contées », nous avons également hâte de travailler plus étroitement encore avec le Président Al-Nasser, le Secrétaire général et le Secrétariat, en particulier le Département de l'information, à la planification et à l'organisation d'activités commémoratives similaires en mars 2012.

En adoptant par consensus ce projet de résolution important, l'Assemblée générale prendra acte des effets rémanents de l'esclavage et de la terrible traite transatlantique des esclaves sur la diaspora africaine et les descendants d'esclaves. Pour finir, la CARICOM remercie les nombreux coauteurs du projet de leur appui. J'ai à présent l'honneur d'inviter l'Assemblée générale à adopter ce projet de résolution par consensus.

M. Sefue (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique à cet important débat sur le point 119 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Nous remercions le Secrétaire général des rapports qu'il a fournis sur la question.

Nous remercions et félicitons les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de leur engagement tenace et de leurs nobles efforts pour veiller à ce que nous continuions à réfléchir et à nous pencher sur les injustices passées qui ont eu un impact négatif sur notre histoire. Mais, surtout, nous voulons nous souvenir des efforts déployés pour mettre fin à cette

période malheureuse de l'histoire. Nous tenons, par ailleurs, à célébrer l'exceptionnelle résilience physique et spirituelle des personnes d'ascendance africaine qui, pendant des siècles, ont enduré toutes formes d'adversité, d'injustice, d'oppression, d'exploitation, de discrimination et de souffrance, et y ont survécu. Nous sommes suffisamment magnanimes pour pardonner, mais suffisamment humains pour ne pas oublier.

Le 28 novembre 2006, l'Assemblée générale a proclamé le 25 mars Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Conscient des séquelles durables et des effets rémanents de l'esclavage dans le monde moderne, les États Membres ont reconnu que l'esclavage était au cœur de situations d'inégalité sociale et économique profonde, de haine, d'intolérance, de racisme et de parti pris dont continuent de pâtir à ce jour les personnes d'ascendance africaine. Plus grand déplacement forcé de l'histoire, la traite transatlantique des esclaves a arraché des millions d'Africains à leur famille, les a traînés enchaînés vers les Amériques et les a vendus comme esclaves. Son effet le plus patent a été la déshumanisation des personnes d'ascendance africaine, ce qui a créé un troublant héritage empreint de racisme et de discrimination raciale dans de nombreux pays.

Cette année, l'Organisation des Nations Unies a célébré la cinquième Journée internationale de commémoration des victimes de la traite des esclaves, organisée, avec pour thème « L'héritage vivant de 30 millions d'histoires non contées ». À cette occasion, nous avons constaté la pénurie d'informations disponibles concernant ce qu'ont vécu les Africains réduits en esclavage. Nous avons pris conscience qu'il n'y avait toujours que fort peu d'ouvrages nous relatant leurs histoires individuelles et collectives.

Des études doctrinales sur la traite des esclaves et l'esclavage ont permis d'avoir une connaissance approfondie de la condition d'esclave et de la brutalité avec laquelle ils étaient traités, mais seul un nombre limité d'ouvrages décrivent leurs identités, leurs croyances, leurs systèmes de valeurs et leurs savoirs.

De ce fait, la diversité des compétences et des savoir-faire technologique qu'ils ont apportés avec eux aux Amériques et leur contribution inestimable à l'édification de la nation en ces territoires n'ont pas été suffisamment étudiées ni saluées. Nous savons qu'ils ont apporté avec eux beaucoup plus que leurs muscles et leur endurance. Il est déjà terrible qu'ils aient été

asservis; il est inacceptable de passer sous silence leurs identités, leurs apports et tout ce qu'ils nous ont légué.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique estime qu'il faut encourager davantage les programmes de recherche, d'éducation et de sensibilisation afin de combler cette lacune. C'est pourquoi nous apprécions le travail effectué par l'UNESCO, le Comité des représentants permanents et le Département de l'information. Nous sommes certains que leur travail de sensibilisation, et notamment l'octroi de nouvelles bourses de recherche dans ce domaine, contribuera grandement à mieux comprendre et analyser l'histoire de l'esclavage et ses séquelles, du point de vue des victimes elles-mêmes.

Je tiens à réaffirmer que le Groupe des États d'Afrique appuie les efforts déployés tout au long de l'année dernière par l'ONU et ses États Membres pour sensibiliser aux questions relatives à l'esclavage et à la traite transatlantique des esclaves.

L'érection d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves est un élément important de cet effort. Nous sommes reconnaissants aux États membres de la Communauté des Caraïbes de cette initiative et des efforts qu'ils ont déployés jusqu'ici. Nous sommes en outre conscients qu'il est nécessaire de verser régulièrement des contributions volontaires pour que l'objectif consistant à ériger le mémorial permanent puisse être atteint rapidement.

Le mémorial permettra de rappeler au monde, aujourd'hui et pour toujours, que jamais plus un peuple ne doit soumettre un autre peuple à un traitement aussi inhumain. Ce sera un mémorial permanent aux actes héroïques des esclaves et des abolitionnistes qui, face à de graves dangers et à l'adversité, ont défendu ce qui est bien et juste. Ce mémorial sera également une ressource pédagogique, la statue de l'apprentissage de toute une vie, une reconstruction du passé, un moule de l'avenir et une inspiration constante pour la justice. Plusieurs pays, dont certains pays africains, ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent. Le Groupe des États d'Afrique demeure fermement attaché à ce projet. Nous voudrions féliciter tous ceux qui ont contribué, et nous exhortons les autres pays à faire de même.

Pour terminer, je tiens à dire que le Groupe des États d'Afrique appuie énergiquement l'adoption par consensus du projet de résolution [A/66/L.25](#). Nous estimons que l'érection d'un mémorial permanent

donnera un nouveau sens aux mots de Maya Angelou, notre éminente sœur :

« Hors des huttes de la honte de l'histoire
 Je me lève
 D'un passé enraciné dans la souffrance
 Je me lève
 Noir océan, bondissant et vaste,
 Je monte et je m'enfle, portant la marée.
 Laissant en arrière les nuits de terreur et de peur
 Je me lève
 Dans l'aube merveilleusement claire
 Je me lève
 Portant les dons donnés par mes ancêtres
 Je suis le rêve et l'espoir de l'esclave
 Je me lève
 Je me lève
 Je me lève. »

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par le représentant du Guyana au nom des 14 membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et, à l'instant, par l'Ambassadeur de Tanzanie au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique.

En complément des déclarations des orateurs précédents, je voudrais faire quelques observations à titre national et donner un bref aperçu des activités du comité du mémorial permanent en 2011, alors que nous nous employons à mettre en œuvre le mandat défini dans les résolutions successives de l'Assemblée générale sur le mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Il y a cinq ans, les États membres de la CARICOM ont entamé un voyage qui nous a menés où nous sommes aujourd'hui. En effet, après la commémoration, en 2007, du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage, nous nous sommes employés à la création d'une journée internationale annuelle des Nations Unies en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, en même temps qu'à une initiative visant à ériger, en leur honneur, un mémorial ici au Siège de l'ONU en hommage permanent et durable à leur mémoire. Nous sommes toujours reconnaissants de la forte solidarité qui nous a été témoignée par les États membres du Groupe des États d'Afrique et de leur ferme appui à cette entreprise.

Il est intéressant que l'on continue toujours de nous demander pourquoi nous voulons rappeler au monde ce passé tragique alors qu'il est nécessaire de se tourner vers l'avenir et de traiter des formes contemporaines de l'esclavage. Néanmoins, comme l'a si bien dit Bob Marley, le célèbre chanteur de reggae jamaïcain, « Dans cet avenir radieux, nous ne pouvons pas oublier le passé ». Nous ne pouvons pas oublier les maux du passé parce qu'ils déterminent nos réalités actuelles et influenceront sur notre avenir. Nous ne pouvons pas oublier les legs du racisme, de la discrimination raciale, de l'intolérance et de la haine qui continuent de se manifester dans de nombreuses régions du monde aujourd'hui, en conséquence directe du sort réservé à nos ancêtres, qui ont été forcés à vivre, souffrir et mourir sous le système de l'esclavage, qui, il convient encore de le rappeler, a duré plus de 400 ans.

De même, nous ne pouvons pas oublier les horreurs du système pernicieux qui a entraîné le déplacement forcé, la déportation et la dispersion à grande échelle de notre peuple, éparpillé maintenant à travers ce que nous appelons la diaspora. Nous ne pouvons pas oublier ce système impitoyable de la traite d'êtres humains qui a façonné et déterminé la résilience de nos ancêtres et des générations qui leur ont succédé jusqu'à ce jour face aux mauvais traitements, au rejet et à la discrimination fondés sur la couleur de leur peau.

Certains des torts historiques les plus graves faits à l'humanité ont été redressés, mais force est de reconnaître qu'il n'en pas été de même pour d'autres. Nous soutenons que l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, l'un des plus grands crimes contre l'humanité, n'ont pas encore franchi l'étape de la reconnaissance et de la réparation. Même si nous reconnaissons qu'il y a eu dans l'histoire d'autres grandes tragédies tout aussi horribles, nous soutenons que l'esclavage fut un cas particulier. Les autres n'ont pas été emmenés ici enchaînés; leurs enfants n'ont jamais été vendus; leurs femmes n'ont jamais été élevées comme du bétail à des fins commerciales; leurs hommes n'ont jamais été brisés par une déshumanisation aussi profonde; leurs familles n'ont jamais été déchirées; et l'histoire, les traditions et la culture de leur race n'ont jamais été collectivement tachés, comme cela a été le cas pendant l'esclavage.

La vie de l'homme noir, et par extension des personnes d'ascendance africaine, illustre parfaitement cela, et c'est ce qui motive la poursuite de notre action à l'ONU et de nos efforts pour qu'un symbole durable

rendant hommage à nos ancêtres soit érigé au Siège de l'ONU. Comme l'indique le thème choisi pour l'initiative du mémorial permanent, nous nous employons à « reconnaître la tragédie, prendre conscience de l'héritage, pour ne pas oublier ».

À ce stade, je tiens à mettre en exergue notre satisfaction à l'égard des rapports du Secrétaire général (A/66/162 et A/66/382) qui sont à l'examen à la présente séance. Je me réfère en particulier au document publié sous la cote A/66/382, qui contient un rapport détaillé sur le programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage en 2011, organisé par le Département de l'information. Nous notons qu'un certain nombre de pays, y compris la Jamaïque, ont pris des mesures pour mettre en œuvre les résolutions annuelles sur l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves. En Jamaïque, cela s'est traduit à la fois par l'incorporation aux programmes scolaires de l'histoire et des enseignements tirés du système de l'esclavage et l'organisation d'activités de commémoration. Nous espérons sincèrement que les activités entreprises par les États Membres seront mentionnées dans les prochains rapports.

En ce qui concerne les activités de commémoration, nous invitons le Département de l'information à veiller à ce que ces activités organisées chaque année rendent dignement et solennellement hommage aux victimes de l'esclavage, dans le respect des objectifs de la commémoration. Grâce aux compétences dont dispose le Département de l'information, nous espérons notamment continuer à sensibiliser le public international par des campagnes médiatiques et d'autres moyens de diffusion de l'information.

Je suis ravi d'annoncer qu'au cours de cette année, les pays suivants – j'espère n'en avoir omis aucun – ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale : l'Azerbaïdjan, la Belgique, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, la Finlande, le Guyana, Oman, le Pakistan et la Slovénie. En outre, depuis la publication du document A/66/162, les Gouvernements d'Israël et de Trinité-et-Tobago ont également versé des contributions. Au total, les contributions se sont élevées à 143 063,10 dollars en 2011, ce qui porte le montant total des contributions à 1 024 325,40 dollars. À cet égard, je remercie le Bureau des Nations Unies pour les partenariats de son rapport sur l'état des contributions volontaires publié sous la cote A/66/162 et des conseils stratégiques

constants ainsi que de l'appui qu'il continue de prodiguer au comité du mémorial permanent.

Je voudrais également remercier sincèrement de leur générosité tous les gouvernements des pays qui ont déjà fait des dons au Fonds d'affectation spéciale du mémorial permanent. Nous sommes reconnaissants de la solidarité manifestée dans le cadre de la reconnaissance des séquelles de cette sombre période de l'histoire. Nous espérons que d'autres pays leur emboîteront le pas en faisant des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent afin de nous aider à atteindre notre objectif de 4,5 millions de dollars, aux fins de cette érection.

Je voudrais ajouter que, ce matin même, alors que j'envisageais encore avec appréhension le niveau de contributions au Fonds, l'un de mes chers collègues ambassadeurs, que je ne nommerai pas ici, est venu m'assurer que son pays, outre la contribution qu'il avait déjà faite, verserait une contribution supplémentaire. C'est un noble exemple, et je remercie beaucoup cette délégation.

Je saisis maintenant cette occasion, en ma qualité de Président du comité, pour rendre compte brièvement des activités du comité du mémorial permanent en 2011. Nous avons commencé l'année par le lancement du site Web www.unslaverymemorial.org, consacré à l'initiative en faveur du mémorial permanent. Nous avons ensuite créé un compte Facebook sous le nom UN Slavery Memorial, face à la popularité croissante des médias sociaux.

Suite au départ de M. Russell Simmons, nous avons nommé une nouvelle Ambassadrice de bonne volonté en la personne de Mademoiselle Melba Moore, chanteuse de rhythm and blues, dont le rôle sera de contribuer à faire mieux connaître cette initiative au niveau international et de faciliter les relations avec les médias et la mobilisation des ressources. Le comité a également achevé les consultations qui ont abouti à la signature d'un mémorandum d'accord tripartite permettant à l'UNESCO de lancer la première phase du concours international pour la création du mémorial permanent, le 30 septembre dernier.

Maintenant que la recherche est lancée au niveau mondial pour trouver le projet qui deviendra le mémorial, nous anticipons une forte participation des artistes, sculpteurs, architectes, graphistes et autres spécialistes des médias visuels du monde entier. Le nombre de demandes d'information reçues à ce jour est

très encourageant et nous ne manquerons pas de donner les résultats du concours en temps voulu.

Tout au long de l'année, le comité a axé ses efforts, entre autres, sur sa campagne de collecte de fonds. Dans ce contexte, et avec l'accord des donateurs au Fonds d'affectation spéciale, le comité a approuvé la nomination d'un spécialiste de la collecte de fonds préposé à la collecte de donations auprès des philanthropes et des entreprises privées. Les nouvelles reçues de lui relativement à la campagne de collecte sont encourageantes et nous entendons redoubler d'efforts pour progresser sur le terrain des donations privées, en particulier pendant l'année 2012.

On peut rappeler qu'au paragraphe 1 du projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui (A/66/L.25), l'Assemblée générale approuve l'initiative

« d'ériger au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans un endroit bien en vue, auquel les délégations, le personnel de l'Organisation et les visiteurs pourront avoir facilement accès, un mémorial permanent pour rappeler cette tragédie et faire prendre conscience des séquelles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

Conformément à ce mandat de l'Assemblée générale, nous devons faire en sorte que ce mémorial permanent soit érigé dans un endroit bien en vue. Nous estimons qu'il devrait donc être érigé sur l'esplanade des visiteurs, qui est l'endroit idéal par rapport aux critères définis et au mandat que l'Assemblée générale nous a confié.

Avant de terminer, je voudrais remercier les membres du comité – le Brésil, le Ghana, les Pays-Bas, le Portugal, le Qatar, le Sénégal, le Suriname, le Royaume-Uni et l'Union africaine – et en particulier le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, de leur précieuse concours, ainsi que de leurs conseils et de leur assistance techniques en vue de la mise en œuvre de l'initiative du mémorial permanent. En outre, le comité accueille toujours avec plaisir toute contribution des présidents de la CARICOM et des ambassadeurs du Groupe des États d'Afrique.

Enfin, la Jamaïque reste déterminée à coopérer avec le Département de l'information, nos partenaires de l'Afrique, de la Communauté des Caraïbes et tous les autres acteurs concernés afin de faire de ce mémorial permanent une réalité. C'est naturellement avec plaisir que la Jamaïque continue de promouvoir ce

noble projet avec le plein appui de la CARICOM et, bien entendu, de tous les États Membres.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous, les Cubains, nous enorgueillissons de nos racines africaines. L'identité de la nation cubaine est le résultat du processus de transculturation qui s'est produit avec l'arrivée de nombreux groupes ethniques dans la société coloniale de l'époque, et qui fait de nous un mélange des cultures espagnole et africaine. À Cuba, comme dans la quasi-totalité de l'Amérique latine et des Antilles, on peut constater les traces de la traite transatlantique des esclaves. Près de 1 300 000 Africains sont arrivés sur notre île dans le cadre de ce commerce cruel, dont la plupart en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Notre richesse culturelle et notre caractère si unique sont également l'expression du patrimoine culturel des peuples africains qui nous ont enrichis de leur sagesse, de leurs traditions, de leurs langues, de leurs croyances religieuses, de leur musique, de leur tempérament et de leur esprit rebelle. La bravoure et la vaillance des esclaves qui se sont rebellés contre l'exploitation ont nourri l'esprit libertaire et les sentiments indépendantistes du peuple cubain.

Tant que continuera de prévaloir l'ordre politique et économique actuel, injuste et voué à l'échec, qui permet à quelques-uns de consommer presque tout tandis que la majorité de la population de la planète reste en marge des prétendus bienfaits de la mondialisation néolibérale, l'Afrique restera marginalisée et continuera de traîner derrière elle les séquelles de la colonisation. Les métropoles coloniales de jadis doivent honorer leur dette historique envers ceux qui ont subi pendant des siècles l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves. Il n'est pas possible qu'elles se désintéressent maintenant du passé et de leurs responsabilités.

Aujourd'hui, l'Afrique se voit contrainte de dépenser beaucoup plus pour assurer le service de la dette qu'à l'éducation et la santé réunies. Si on continue sur la voie que nous suivons actuellement, l'Afrique continuera de financer l'opulence des pays riches, qui continueront de promettre de nouvelles aides publiques au développement, qu'ils ne tiendront pas pour la plupart, tout en recevant toujours dans le cadre du service de la dette extérieure des centaines de fois l'équivalent des montants de l'aide promise.

Cuba appuie le projet de résolution sur cette question, présenté comme chaque année à l'Assemblée

générale par les pays membres de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Afrique, et dont il est coauteur. En 2009 a été fondé dans notre pays le premier musée de la Route de l'esclave de notre continent, qui s'est conçu depuis le départ dans une philosophie éducative, comme outil dynamique de toute la communauté. Il a accueilli plusieurs expositions artistiques sur la traite transatlantique, participant ainsi au programme d'action éducative relatif à cette question.

Cuba reconnaît l'importance de l'organisation d'activités annuelles sous l'égide de l'ONU et attend avec impatience les résultats du concours international pour la création au Siège de l'Organisation d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est le minimum que puisse faire l'ONU pour commémorer la Route de l'esclave.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur tout particulier que de prendre la parole aujourd'hui après la présentation du projet de résolution sur le mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (A/66/L.25). L'Australie est de nouveau très honorée d'être l'un des auteurs de ce projet de résolution.

La traite transatlantique des esclaves, comme l'on sait, aura été le déplacement forcé de populations le plus important de l'histoire. Des dizaines de millions d'Africains ont été réduits en esclavage et arrachés à leur famille et à leurs communautés. Des millions d'entre eux sont morts durant le voyage, et un nombre incalculable d'autres dans leur résistance aux marchands d'esclaves. Telle était la façade institutionnalisée, qui aura duré plus de quatre siècles, de la forme de racisme la plus abominable qui soit et d'un mépris de la vie humaine presque impossible à concevoir.

Nous devons accepter le côté obscur de notre histoire et le sortir de l'ombre. Le mémorial permanent sera un hommage durable à tous ceux qui sont morts ou qui ont souffert à cause de la traite des esclaves. Ce sera également un symbole physique de l'obligation commune que nous avons de nous souvenir de la part d'ombre de notre histoire et de reconnaître que la bataille contre une telle sauvagerie n'est jamais totalement gagnée. Le racisme menace toujours et la traite des êtres humains persiste aujourd'hui – 26 millions de personnes au minimum seraient

réduites en esclavage de nos jours. Ce fléau peut toucher toutes nos sociétés.

Il est primordial d'enseigner aux générations présentes et futures la traite transatlantique des esclaves et ses conséquences à long terme. Le projet de résolution souligne cette nécessité, et nous félicitons les pays qui en ont pris l'initiative. Mon pays s'efforce de mettre l'accent sur les conséquences du racisme et des préjugés dans le cadre de ses programmes scolaires. Un élément qui va jouer un rôle de plus en plus important dans la nouvelle stratégie australienne de lutte contre le racisme, que nous sommes en train de mettre au point.

Je tiens à saluer les efforts déployés par la Communauté des Caraïbes et le Groupe des États d'Afrique – avec l'appui du comité du mémorial permanent, présidé par le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Wolfe – pour continuer de promouvoir l'initiative d'ériger un mémorial permanent. Le lancement du concours pour la conception ajoute un élan véritable à ce projet, et nous nous félicitons de la participation de l'UNESCO à cet égard.

Le devoir de mémoire et de reconnaissance publique des torts passés est inhérent et indispensable au progrès humain. Toutes les sociétés sont concernées par cette nécessité, et elles doivent y répondre. L'histoire de mon pays a vu les premiers Australiens, les Aborigènes, maltraités pendant beaucoup trop longtemps. Les excuses nationales historiques présentées aux peuples autochtones australiens par notre Premier Ministre et approuvées par notre Parlement début 2008 ont constitué une reconnaissance spectaculaire et voulue des nombreux torts subis par notre propre communauté.

J'ai déjà souligné en ces lieux qu'il s'agissait d'un acte symbolique pour le pays, acte qui a eu également une profonde résonance personnelle chez les Australiens autochtones, bien sûr, mais aussi chez les non autochtones, beaucoup d'entre eux ayant été profondément soulagé d'entendre, pour la première fois, une telle reconnaissance publique des torts commis au cours de notre histoire.

En témoignage de notre appui au mémorial permanent, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous verserons une nouvelle contribution de 50 000 dollars, ce qui portera à 150 000 dollars les dons effectués à ce jour par l'Australie.

Nous espérons vivement que le projet de résolution sera adopté par consensus par l'Assemblée générale.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a fait partie des premiers pays à appuyer l'initiative d'ériger au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans un endroit bien en vue, un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. À cet égard, nous remercions une nouvelle fois la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Groupe des États d'Afrique du rôle phare qu'ils jouent en faveur de cet important projet. Nous apprécions tout particulièrement les efforts remarquables déployés par l'Ambassadeur Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque, qui a œuvré sans relâche pour que ce projet prenne vie.

Nous sommes heureux de coparrainer une nouvelle fois le projet de résolution intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ». Nous espérons que l'Assemblée générale manifesterait sa volonté d'honorer comme il se doit les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et d'attirer l'attention sur les dangers que posent toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, en adoptant par consensus ce projet de résolution (A/66/L.25) aujourd'hui.

Le Brésil se félicite par ailleurs de la signature du mémorandum d'accord entre l'UNESCO, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats et le comité du mémorial permanent et du lancement récent du concours international qui déterminera la forme que prendra ce mémorial.

Au cours de la première visite qu'elle a effectuée sur le continent africain il y a deux mois, la Présidente brésilienne, M^{me} Dilma Rousseff, a rappelé les liens profonds qui unissent, depuis des siècles, les deux côtés de l'océan Atlantique. À l'instar de son prédécesseur, la Présidente Rousseff a elle aussi rendu hommage aux précieuses contributions passées et présentes des personnes d'ascendance africaine au développement économique, social, politique et culturel de la société brésilienne. Comme l'indique le recensement de population effectué l'année dernière, plus de la moitié des Brésiliens se considèrent comme étant d'ascendance africaine.

Le Brésil est très fier de cet héritage, qui a marqué sa société et sa culture de nombreuses manières, de l'économie à la religion, du langage à la

cuisine. C'est un élément essentiel de notre histoire et de notre identité nationale. La reconnaissance de l'importance que revêt l'héritage africain dans notre existence en tant que pays s'est traduite par un certain nombre d'initiatives diplomatiques concrètes. Depuis 2003, par exemple, le Gouvernement brésilien a ouvert 19 nouvelles ambassades en Afrique, tandis que 17 pays africains ont ouvert des missions diplomatiques à Brasília. L'activité commerciale a par ailleurs quadruplé, ce qui fait aujourd'hui de l'Afrique notre quatrième partenaire commercial.

Notre héritage africain commun a également contribué à renforcer les liens qui nous unissent depuis longtemps à nos frères et sœurs caribéens. En 2010, un sommet Brésil-CARICOM a été organisé pour la première fois. En cette occasion historique, des représentants de haut niveau ont notamment décidé d'encourager les études sur l'esclavage et son impact sur la constitution de nos cultures, et ce, afin de reconnaître à sa juste valeur le rôle des personnes d'ascendance africaine dans notre histoire commune.

Un ouvrage intitulé *The African Heritage in Brazil and the Caribbean* est né de cette initiative. Il regroupe des articles écrits par des universitaires brésiliens et de chacun des pays membres de la CARICOM. Le but est d'analyser les caractéristiques communes des sociétés brésilienne et caribéennes, mais aussi d'approfondir la compréhension et les liens entre nos pays.

Un autre signe manifeste de l'importance que le Brésil attache à la région des Caraïbes est l'ouverture de missions diplomatiques permanentes dans tous les pays membres de la CARICOM. Comme dans le cas de l'Afrique, nos liens commerciaux se sont considérablement renforcés, et les échanges ont été multipliés par 10 depuis 2005. De plus, en collaboration avec d'autres partenaires importants à l'intérieur et à l'extérieur de la région, le Brésil participe activement à la stabilisation d'Haïti, où il dirige la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti depuis 2004.

Comme l'a récemment souligné la Présidente Rousseff, bien que le Brésil ait officiellement aboli l'esclavage il y a 123 ans, ses effets rémanents se font encore sentir dans de nombreux domaines de notre vie sociale. Les personnes d'ascendance africaine continuent d'être confrontées de manière disproportionnée aux problèmes de l'extrême pauvreté, du chômage, de la violence et du manque d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité. Dans le

cadre des initiatives prises pour remédier à cette situation, le Brésil a décidé de convoquer, en coopération avec le Secrétariat général ibéro-américain et avec l'appui de l'ONU, une réunion de haut niveau pour commémorer l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine.

Cette manifestation s'est déroulée le mois dernier à Salvador de Bahia, ville symbolique de par son important héritage africain. À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux hauts représentants gouvernementaux venus des deux côtés de l'Atlantique, mais aussi des organisations de la société civile. L'un des principaux résultats de cette rencontre a été l'adoption d'un document axé sur l'action, la Déclaration de Salvador, dans laquelle les participants se sont engagés à mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives.

La première consiste à créer un observatoire statistique sur les personnes d'ascendance africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes, sur la base des données fournies par les États eux-mêmes, en vue d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques orientées vers la promotion des droits des personnes d'ascendance africaine. Les États ont également décidé de créer un fonds pour les personnes d'ascendance africaine, qui doit être géré par le Secrétariat général ibéro-américain et alimenté par des contributions volontaires, afin de financer des projets de préservation des us et coutumes et de la mémoire africaines au sein de la diaspora. Enfin et non des moindres, les États ont décidé de proclamer une « Décennie pour les personnes d'ascendance africaine » en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'encourager la coopération Sud-Sud et les partenariats triangulaires en faveur de la pleine intégration des personnes d'ascendance africaine dans la société.

L'intérêt suscité par la réunion de Salvador atteste du renouveau d'attention qu'engendre la diaspora africaine dans le monde, ainsi que de la renaissance économique et politique du continent africain, à laquelle le Brésil est très attaché non seulement au sein de l'Organisation, mais également sur le plan bilatéral et par le biais des forums interrégionaux.

Pour ce qui est du projet qui nous réunit ici aujourd'hui, le Brésil est convaincu que ce n'est qu'en rapprochant les cultures et en créant un véritable climat de tolérance et de compréhension mutuelle que la communauté internationale pourra lutter contre le fléau tenace du racisme et de la discrimination raciale.

Ce sera le rôle du mémorial permanent, une fois qu'il sera terminé et placé bien en vue dans l'entrée des visiteurs au Siège de l'ONU. Et il rappellera également aux générations futures la nécessité impérieuse de veiller à ce que de tels crimes contre l'humanité ne se reproduisent plus jamais.

M. Meek (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont commémoré le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves en rendant hommage aux millions d'êtres humains qui ont été privés de leurs droits fondamentaux et de leur dignité pendant leur esclavage et leur lutte pour la liberté.

Dans le cadre de cet hommage, nous cherchons à raconter les histoires oubliées de ceux qui ont souffert et à rappeler à la mémoire ceux qui ont lutté pour l'abolition de cette industrie si cruelle. Nous appuyons également les efforts visant à mettre fin aux formes contemporaines de l'esclavage. Nous ne devons jamais oublier toute la souffrance engendrée par ce commerce. Nous devons faire preuve de vigilance et continuer à combattre toute tentative de priver la personne humaine de sa liberté et de sa dignité.

Les États-Unis restent déterminés à appuyer les campagnes d'information et d'éducation sur l'histoire de la traite transatlantique des esclaves. Ce commerce honteux et les combats pour la liberté font partie de l'histoire de notre hémisphère. Nous avons le devoir de sensibiliser le public à cette traite et à ses conséquences dans le cadre de notre lutte contre le racisme et contre les inégalités, où que cela se produise. Nous continuons d'établir un lien entre les voix américaines et la conversation mondiale sur la traite transatlantique des esclaves et ses histoires oubliées.

Les États-Unis appuient le programme éducatif de l'UNESCO sur la traite transatlantique des esclaves, « Rompre le silence ». Dans le cadre de cet effort, nous enrôlons les gouvernements et la société civile dans des programmes de sensibilisation à l'histoire de la traite des esclaves qui mettent également en lumière les contributions inestimables apportées par des personnes d'ascendance africaine dans leurs domaines. Nous sommes également favorables à la proclamation par l'ONU et l'Organisation des États américains de 2011 comme l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. La Secrétaire d'État Hillary Clinton a salué cette initiative qu'elle a qualifiée d'occasion pour les peuples du monde de célébrer la diversité de nos sociétés et d'honorer les contributions

que nos compatriotes d'ascendance africaine apportent au tissu économique, social et politique de nos communautés.

Chaque année au mois de février, les États-Unis célèbrent l'histoire des Afro-Américains en reconnaissance des dirigeants afro-américains qui, par leurs paroles et par leurs actes, ont enrichi notre nation en prenant la tête de réformes et en préconisant le respect des principes fondateurs auxquels nous attachons une si grande valeur : la liberté, la justice et l'égalité. Cette année, nous avons axé notre campagne d'information sur les histoires des Afro-Américains courageux qui ont lutté pour la liberté pendant la guerre de Sécession. Nous n'aurions pas pu faire un meilleur choix pour le concours sur la conception du mémorial permanent des États-Unis dédié à la mémoire des victimes de la traite transatlantique des esclaves, sous le thème « Reconnaître la tragédie, prendre conscience de l'héritage, pour ne pas oublier ».

Le mémorial permanent permettra de rappeler la tragédie de la traite transatlantique des esclaves et la nécessité de lutter contre les formes persistantes de préjugé et d'inégalité que subissent aujourd'hui encore les descendants des victimes. Le mémorial rendra également hommage au courage et à la détermination de tous ceux qui se sont battus pour la liberté et la justice. La sélection du Siège de l'ONU comme site du mémorial permanent symbolise également les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle, à savoir que tous les êtres humains ont droit à la dignité et à la protection de leurs droits fondamentaux inaliénables.

C'est dans cet esprit que l'ONU cherche à intensifier ses efforts pour renforcer les partenariats qui commémorent les victimes de l'esclavage et luttent contre les formes modernes de ses conséquences persistantes. Les États-Unis ont l'honneur d'être coauteur du projet de résolution [A/66/L.25](#).

M. Waxman (Israël) (*parle en anglais*) : Elie Wiesel, lauréat du prix Nobel, a écrit : « Si possible, c'est la mémoire qui sauvera l'humanité [...] l'espoir sans mémoire, c'est comme la mémoire sans espoir. »

Aujourd'hui, nous réaffirmons l'importance fondamentale de la mémoire. Le projet de résolution [A/66/L.25](#) commémore les victimes de la traite transatlantique des esclaves. Il rappelle le legs de 30 millions d'histoires, dont la plupart n'ont jamais été rapportées. Ceux qui ont été réduits à l'esclavage ont subi la plus grave des injustices. Pourtant, nous

trouvons dans leurs histoires – des histoires d'une cruauté et d'une persécution inimaginables – une source d'espoir. Un si grand nombre de ces victimes ont montré la force de l'esprit humain même dans les moments les plus sombres. Le peuple juif sait bien ce qu'est la joie de la liberté et la douleur de la persécution. Peuple libre, nous avons construit et reconstruit notre foyer national en Israël. Aujourd'hui, nous défendons les principes de la liberté, de la tolérance et de l'entente qui soutiennent le peuple juif depuis des millénaires.

Aujourd'hui, nous nous joignons aux nations du monde pour poser les fondations d'un mémorial permanent à l'ONU en l'honneur des victimes de la traite transatlantique des esclaves. Israël est fier d'avoir versé récemment 20 000 dollars pour participer à la construction de ce mémorial et de s'être porté coauteur de cet important projet de résolution.

La nécessité de ce mémorial est évidente. Il s'ajoutera au programme d'information actuel de l'ONU et rappellera de façon permanente à tous les représentants et à tous les visiteurs au Siège de l'ONU l'histoire et les enseignements de la traite transatlantique des esclaves. L'importance capitale de cet effort est claire. Les êtres humains naissent tous égaux en dignité et en droits. Et pourtant, alors même que nous nous réunissons ici aujourd'hui, beaucoup de personnes dans le monde ne sont pas libres. Des millions d'entre elles sont réduites à l'esclavage. Beaucoup d'enfants apprennent à haïr. Le fléau du racisme et des préjugés continue d'être source de guerres et de violences.

Seule l'éducation, par le travail de mémoire et par une vigilance de tous les instants, nous permettra de veiller à ce que les tragédies du passé nous servent de leçons pour l'avenir. L'ONU a le devoir de défendre cette cause avec conviction et énergie. Israël se joint à la communauté internationale pour encourager ce travail de mémoire. Ensemble, nous devons promettre à nos enfants que la liberté est universelle, que la dignité est inhérente à tout être humain, et que jamais nous ne resterons les bras croisés quand l'un des nôtres est asservi.

M. Maes (Luxembourg) : Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Luxembourg, la délégation jamaïcaine pour l'initiative qu'elle a prise de mettre le suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves à l'ordre du jour des travaux de notre Assemblée, et la délégation guyanaïenne pour le projet de résolution

qu'elle a présenté aujourd'hui, pour la cinquième année consécutive, au sujet du mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous rendons hommage à l'ensemble des États membres de la Communauté des Caraïbes ainsi qu'aux États membres du Groupe des États d'Afrique pour le rôle clef qu'ils jouent dans la promotion de cette initiative.

La traite transatlantique des esclaves constitue incontestablement un des chapitres les plus sombres de l'histoire humaine. Des millions de personnes ont subi un sort qui dépasse de loin notre imagination. Enlevées et vendues, elles ont dû traverser l'océan dans les conditions les plus abjectes – un trajet auquel beaucoup n'ont pas survécu – pour ensuite subir une vie marquée par les labeurs et des peines indescriptibles, et finalement mourir dans l'anonymat et l'indifférence. Ce qui d'un côté rendait la vie plus douce pour certains et constituait un pilier de l'économie des sociétés esclavagistes niait de l'autre côté toute dignité humaine aux esclaves. Ce sombre chapitre de notre histoire ne doit pas être passé sous silence.

Le Luxembourg souscrit pleinement à l'idée qu'il est impératif, d'un point de vue moral et politique, que cette tragédie humaine qui a duré plusieurs siècles soit dûment commémorée, qu'elle imprègne notre conscience collective, et que notre génération et les générations futures en tirent les leçons qui s'imposent afin qu'elle ne se répète plus jamais.

C'est pour cette raison que le Luxembourg a décidé de se porter coauteur du projet de résolution [A/66/L.25](#). Nous nous réjouissons du consensus dont ce texte fait l'objet. C'est également pour cette raison que le Luxembourg contribue régulièrement, depuis plusieurs années, au Fonds d'affectation spéciale mis en place pour assurer le financement du mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est enfin pour cette raison que mes autorités ont décidé de fournir un nouveau concours financier à ce fonds, d'ici à la fin de cette année. Nous encourageons tous les États Membres à démontrer de façon tangible leur appui au mémorial permanent.

Cette année, des décisions importantes ont été prises en vue de la mise en place du mémorial. Nous saluons le récent lancement du concours international pour la conception du mémorial par l'UNESCO, qui assistera par ailleurs le Comité du mémorial permanent

dans l'identification des candidats qualifiés, afin de déterminer le projet gagnant.

Au-delà de ce monument, qui servira de rappel constant de la traite transatlantique des esclaves, ici à New York, il est impératif que cette période de notre histoire continue d'être étudiée de façon approfondie, et que des ressources adéquates soient mises à la disposition des chercheurs afin qu'ils puissent nous aider à faire toute la lumière et à en tirer les enseignements qui s'imposent, d'autant plus que la traite des êtres humains continue malheureusement d'exister sous diverses formes, aujourd'hui encore.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour ses rapports au titre du point intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves » ([A/66/162](#) et [A/66/382](#)).

La traite transatlantique des esclaves est l'un des chapitres les plus effroyables de l'histoire de l'humanité. La tâche de l'Organisation des Nations Unies ne sera jamais complètement achevée tant que nous n'aurons pas condamné catégoriquement et sans réserve aucune la traite transatlantique des esclaves. Il est également nécessaire que la communauté internationale s'engage solennellement à ne jamais laisser de tels crimes se reproduire de nouveau.

L'éducation joue un rôle prépondérant pour faire connaître aux générations présentes et futures l'histoire, les causes et les conséquences de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'Inde a soutenu les divers programmes et activités organisés par le Département de l'information pour célébrer, chaque année le 25 mars, la Journée internationale de commémoration. Nous appuyons également l'appel pour que des ressources financières suffisantes et régulières soient allouées au Département de l'information pour l'organisation de ces manifestations à New York et dans divers pays, par le biais du réseau des centres d'information des Nations Unies.

La construction d'un mémorial permanent sera un hommage bien mérité de l'ONU aux millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves. Nous devons tous mener des actions pour faire en sorte que les générations futures n'oublient pas la douleur et la tragédie endurées par les victimes de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves.

L'Inde, avec une contribution de 260 000 dollars, est fière d'être parmi les principaux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Mémorial permanent, mis en place afin de recevoir les contributions pour ériger le mémorial permanent.

J'ai été ravi d'entendre l'Ambassadeur Raymond Wolfe indiquer que de nouvelles contributions ont récemment été versées au Fonds, mais je crois qu'avec un montant total à peine supérieur à un million de dollars, nous sommes encore loin de couvrir les 4,5 millions de dollars nécessaires à la construction du mémorial.

La communauté internationale doit faire un effort et mettre la main à la poche; elle ne peut pas laisser cette idée du mémorial dormir sur la table à dessin.

Nous sommes convaincus qu'il faut reconnaître en toute franchise que ces crimes horribles ont eu lieu, et s'en repentir sincèrement. Nous demandons donc instamment à tous les pays, en particulier ceux qui ont profité de la traite transatlantique des esclaves, de contribuer généreusement à cette noble cause.

L'Inde est coauteur du projet de résolution sur le « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves » depuis 2007. Nous sommes heureux de l'être une fois de plus aujourd'hui.

Pour finir, je tiens à rappeler qu'il est impératif que la communauté internationale se souvienne des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous avons la possibilité de leur rendre hommage en contribuant de bon cœur au Fonds d'affectation spéciale, et nous devons tous le faire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.25](#), intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document [A/66/L.25](#), les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Andorre, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, États-Unis

d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique de), Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Mongolie, Monténégro, Nauru, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Timor-Leste, Ukraine et Uruguay.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution [A/66/L.25](#)?

Le projet de résolution A/66/L.25 est adopté (résolution 66/114).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 119 de l'ordre du jour.

Point 126 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Note du Secrétaire général ([A/66/497](#))

Projet de résolution ([A/66/L.24](#))

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au titre du point 126 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport établi par l'Organisation mondiale de la Santé, publié sous la cote [A/66/497](#).

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil, qui va présenter le projet de résolution [A/66/L.24](#).

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution [A/66/L.24](#), intitulé « Santé mondiale et politique étrangère », au titre du point 126 de l'ordre du jour.

Je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir présenté, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le rapport publié sous la cote [A/66/497](#), en application de la résolution 65/95 de l'Assemblée générale adoptée le 9 décembre 2010. Le rapport contient des recommandations importantes sur le renforcement de la coordination, de la cohérence et de l'efficacité de la gouvernance au service de la santé mondiale et sur le traitement des déterminants sociaux de la santé.

Le rapport conclut que les objectifs en matière de santé et de politique étrangère sont fondamentalement et inextricablement liés, comme l'a souligné la Déclaration ministérielle d'Oslo sur la politique étrangère et la santé mondiale de 2007. Il reconnaît également que la synergie potentielle des mesures traitant des grands problèmes du monde, y compris les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les maladies transmissibles et non transmissibles, offre d'importantes possibilités en matière de santé et de développement qui doivent être au centre de la politique étrangère.

En effet, l'Assemblée générale a confirmé à maintes reprises l'importance des questions liées à la santé dans les relations internationales en veillant à ce qu'une attention particulière soit accordée à la santé dans un certain nombre d'engagements, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette année, l'importance de la santé dans les travaux de l'Assemblée générale a été confirmée par l'adoption de deux documents historiques, à savoir la Déclaration politique sur le VIH et le sida (résolution 65/277) et la première Déclaration politique sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2).

En raison de son importance, de son actualité persistante et de ses incidences dans le monde entier, le débat sur les questions de santé mondiales se tient également au sein de nombreuses autres instances, notamment les conseils d'administration des différents fonds et programmes, le Conseil économique et social, le Conseil des droits de l'homme et l'Organisation mondiale du commerce, qui joue un rôle central à cet égard.

Nous nous félicitons de la création de la Commission du journal *The Lancet* sur la gouvernance mondiale au service de la santé, en coopération avec l'Université d'Oslo et le Harvard Global Health Institute. Au cours des deux prochaines années, cette Commission s'emploiera à élaborer des recommandations concrètes sur les moyens d'améliorer les processus de gouvernance mondiale au service de la santé.

Nous espérons pouvoir organiser un débat sur ce sujet à l'Assemblée générale en 2013. L'Initiative politique étrangère et santé mondiale a été lancée en vue d'envisager les processus et mesures adoptés en matière de politique étrangère à travers le prisme de la santé et d'explorer de nouveaux moyens par lesquels la

politique étrangère pourrait apporter une valeur ajoutée, en même temps que son appui, aux résultats obtenus dans le domaine de la santé mondiale.

Notre vulnérabilité commune et la reconnaissance des liens d'interdépendance entre les questions sanitaires et les domaines qui relèvent traditionnellement de la politique étrangère, tels que les droits de l'homme, l'aide humanitaire et le développement durable, sont un indice de la nécessité d'explorer et comprendre davantage ces liens d'interdépendance. Il convient également de renforcer l'interface entre la politique étrangère et la santé mondiale afin de promouvoir la santé mondiale et le développement social et économique, de réduire les inégalités et de mettre la mondialisation au service de tous.

Afin de contribuer aux préparatifs sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le projet de résolution de cette année sur la santé mondiale et la politique étrangère fait fond sur le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a souligné le lien existant entre la santé et le développement durable en mettant l'accent sur deux principaux axes : santé et environnement et santé et catastrophes naturelles (voir A/CONF.199/20, annexe). La section consacrée à la santé et à l'environnement met en relief les liens directs qui existent entre la santé et l'environnement. On y appelle à une attention accrue à l'égard des questions liées à la santé dans les mesures prises au niveau mondial en faveur de l'environnement et des questions liées à l'environnement dans le cadre des mesures prises en matière de santé.

Les États Membres sont invités à promouvoir l'intégration des préoccupations sanitaires dans les stratégies en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable et à élaborer des politiques visant à limiter les répercussions néfastes de l'intervention humaine et de la dégradation de l'environnement, mais aussi les conséquences actuelles et prévues des changements climatiques sur la santé.

Dans la deuxième section du projet de résolution, l'Assemblée générale souligne que la santé joue un rôle essentiel dans les plans de préparation et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes naturelles et qu'il faut intégrer complètement la santé dans les stratégies de réduction des risques liés aux catastrophes et de relèvement durable. Le texte invite les États Membres à renforcer les programmes de gestion de l'ensemble des

urgences sanitaires et des risques liés aux catastrophes et leur demande instamment d'intensifier leurs efforts pour agir sur les déterminants sociaux des vulnérabilités aux catastrophes et leurs conséquences sanitaires actuelles et prévues. Enfin, il souligne qu'il est important de renforcer l'état de préparation des systèmes de santé aux situations d'urgence, notamment grâce à des programmes sur la sécurité et la préparation des hôpitaux et la formation du personnel de santé et la nécessité de renforcer la participation des communautés à la préparation aux catastrophes et aux interventions d'urgence.

Le projet de résolution de cette année sur la santé mondiale et la politique étrangère est le quatrième projet qui est examiné au titre de ce point de l'ordre du jour depuis 2008. Il salue les initiatives internationales qui ont une incidence sur la santé et renforce les liens déjà forts qui existent entre la santé et la politique étrangère.

Je voudrais remercier les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de Chypre, du Danemark, de l'Égypte, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Kazakhstan, du Luxembourg, de la Norvège, du Portugal, du Sénégal, de la Slovaquie, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Ukraine et de l'Uruguay, ainsi que de nombreux autres pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution depuis sa publication.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole aujourd'hui, et je remercie le Secrétaire général de son rapport. Je voudrais également remercier la Représentante permanente du Brésil de sa présentation du projet de résolution [A/66/L.24](#) et du rôle de chef de file que son pays a joué dans les négociations.

2011 a été une année particulièrement importante pour l'ONU en ce qui concerne la promotion d'une politique internationale de santé et la définition d'objectifs et de cibles fondamentaux pour la communauté internationale – notamment pour ce qui est du VIH/sida et des maladies non transmissibles. Le projet de résolution présenté cette année met également à juste titre l'accent sur les liens entre santé et environnement, et santé et catastrophes naturelles. Cela aurait dû être fait il y a longtemps. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Je serai bref et limiterai mon intervention ce matin à la question du VIH/sida.

Conjointement avec le Représentant permanent du Botswana, l'Ambassadeur Charles Ntwaagae, j'ai eu l'honneur de coprésider les négociations qui ont abouti à l'adoption, en juin, de la Déclaration politique sur le VIH et le sida (résolution 65/277, annexe) dans laquelle la communauté internationale s'est pour la première fois fixée des objectifs ambitieux et assortis d'échéances en matière de prévention et de traitement. Le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) considère que cette Déclaration devrait marquer un tournant dans l'action internationale en vue d'éliminer définitivement l'épidémie de sida, mais à condition seulement que nous, la communauté internationale, financions les activités nécessaires.

Nous ne devons pas oublier la menace à laquelle nous sommes confrontés. Un travail gigantesque a été effectué pour contrer les effets irrémédiables que l'épidémie de VIH/sida avait initialement, mais la lutte est loin d'être terminée. Plus de 34 millions de personnes sont infectées par le VIH, principalement en Afrique subsaharienne. Il y a eu 2,7 millions de nouveaux cas d'infection l'année dernière et près de 2 millions de personnes sont mortes, toujours en Afrique subsaharienne pour la plupart. Chaque jour, 7 400 personnes contractent le virus, dont 1 000 nouveau-nés. Il y aura près de 1 000 nouveaux cas d'infection pendant la durée de notre séance d'aujourd'hui à l'Assemblée générale. Moins de la moitié des personnes pouvant y prétendre reçoivent un traitement antirétroviral. Pour chaque nouvelle personne qui a accès à un traitement, deux autres sont infectées. Nous sommes loin d'avoir vaincu cette maladie.

Dans la Déclaration politique, nous nous sommes engagés à œuvrer à réduire de 50 % d'ici à 2015 le taux de transmission du VIH par voie sexuelle; à réduire de 50 % d'ici à 2015 le taux de transmission du VIH parmi les utilisateurs de drogues injectables; et à réduire de 50 % d'ici à 2015 le nombre de décès dus à la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH. Nous nous sommes engagés à éradiquer la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à 2015 et à améliorer considérablement l'accès pour assurer un traitement antirétroviral à 15 millions de personnes d'ici à 2015. Nous nous sommes également engagés à atteindre un niveau de dépenses annuelles consacrées à la lutte contre le VIH et le sida de 22 à 24 milliards de dollars dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Ces objectifs peuvent sembler démesurés mais ils sont réalisables. Ils peuvent être atteints parce que les

connaissances scientifiques en matière de prévention du VIH/sida ont radicalement évolué, parce que nous en savons tellement plus sur la maladie, et parce que nous en savons tellement plus sur les moyens d'assurer les services de santé nécessaires en matière de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement. Comme d'autres l'ont dit ailleurs, nous avons incontestablement les moyens de libérer les prochaines générations du risque de contracter le VIH/sida, mais nous ne pourrions pas le faire sans la volonté et la prise de conscience nécessaires.

L'Australie est déterminée à contribuer à la réalisation de ces objectifs ambitieux. Nous allons continuer de mettre à profit le milliard de dollars que nous avons investi ces dernières années. Cette année, nous mobiliserons 152 millions de dollars supplémentaires, notamment au profit de nos voisins les plus proches, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie, et de programmes régionaux dans la région Pacifique. Cette contribution s'inscrira dans le cadre de l'augmentation du montant d'aide au développement consacré à la santé, qui, au fil des cinq prochaines années, atteindra près de 4 milliards de dollars.

Chaque pays et chaque région a bien entendu un contexte et des difficultés spécifiques. ONUSIDA a élaboré un nouveau cadre d'investissement pour la lutte contre le sida, axé sur des stratégies très efficaces et très utiles en vue d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans la Déclaration politique de cette année. Ce cadre a été présenté le 1^{er} décembre, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida. ONUSIDA y exhorte les pays à investir dans six activités de programme essentielles liées au VIH et à les adapter sur le terrain en fonction du nombre de personnes infectées au sein de la population. Nous encourageons les pays à suivre ce conseil afin d'optimiser leurs investissements. L'objectif doit être de modifier complètement la nature de la lutte mondiale contre le VIH/sida. Nous pouvons le faire, et nous devons simplement le faire.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'insigne honneur de prendre la parole au nom du Groupe Asie-Pacifique au titre du point 126 de l'ordre du jour, « Santé mondiale et politique étrangère ».

Je tiens tout d'abord à adresser nos sincères remerciements au Secrétaire général pour avoir transmis le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (A/66/497, annexe) au titre de ce point de l'ordre

du jour. Le projet de résolution A/66/L.24, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère », est le quatrième texte de ce type examiné par l'Assemblée générale et nous constatons avec satisfaction que le rapport auquel il se réfère a très largement bénéficié de l'attention accrue que l'Assemblée générale prête à la question de la santé mondiale.

Ce rapport réussit également à rendre compte, de manière très réfléchie et approfondie, de la coordination, de la convergence et de l'interdépendance de plus en plus grandes entre santé mondiale et politique étrangère. Les mesures prises par les gouvernements et les multiples initiatives, projets, instruments et cadres créés et renforcés par le système multilatéral en témoignent. Dans le même temps, les conclusions présentées dans le rapport soulignent à juste titre la nécessité persistante pour les milieux chargés de la politique étrangère de traiter les questions de santé mondiale, de renforcer la cohérence entre politique sanitaire et politique étrangère et de mener des actions toujours plus globales, complètes et multisectorielles pour s'attaquer aux problèmes de santé et de manière plus générale, aux problèmes de développement socioéconomique.

Le Groupe Asie-Pacifique a suivi de près les négociations sur le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et voudrait remercier les principaux coauteurs de ce texte – en particulier le Brésil pour son rôle de facilitateur des négociations – de leurs efforts et de leur leadership. Nous nous félicitons tout particulièrement que ce projet de résolution mette l'accent, de manière opportune et extrêmement pertinente, sur les sous-thèmes « Santé et environnement » et « Santé et catastrophes naturelles ».

Le projet de résolution insiste sur la mise en œuvre d'activités concrètes dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la promotion et la consolidation du renforcement des capacités, les systèmes de santé nationaux, une couverture santé universelle, les plans de préparation et d'intervention d'urgence, le transfert de connaissances, de technologie et de compétences, et l'échange de pratiques optimales. Cela ne manque pas de nous rappeler que l'engagement politique sur la scène internationale est indispensable si nous voulons recueillir concrètement les fruits de la réalisation à long terme des objectifs fixés en matière de santé mondiale.

Ce projet de résolution réaffirme en outre clairement un fait important, à savoir que la réalisation

d'objectifs en matière de santé mondiale ne peut être dissociée de la promotion et de la défense des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, et du développement durable.

Durant l'année écoulée, l'Assemblée générale a adopté deux documents historiques : la Déclaration politique sur le VIH et le sida (résolution 65/277, annexe) et la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2). Les négociations sur ces deux documents ont été longues et finalement efficaces, permettant à l'Assemblée générale d'y exprimer clairement, premièrement, l'importance qu'elle accorde à la réalisation des objectifs fixés en matière de santé mondiale et, deuxièmement, sa volonté politique de jouer un rôle moteur en vue de les atteindre.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que le Groupe Asie-Pacifique demeure entièrement disposé à œuvrer avec ses partenaires au service de la santé mondiale. Nous voulons surtout affirmer notre appui constant au maintien du rôle dynamique et, nous le pensons, décisif, de l'Assemblée générale s'agissant des questions de santé mondiale. Nous espérons que le projet de résolution sera cette année encore adopté sans être mis aux voix.

M^{me} Davidovich (Israël) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation israélienne, je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de nous avoir transmis le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur la santé mondiale et la politique étrangère (A/66/497). Le rapport indique clairement que chaque gouvernement a la responsabilité d'intégrer les objectifs en matière de santé mondiale à sa politique étrangère. Ces considérations doivent faire partie des priorités internationales.

Le lien entre santé, prospérité et sécurité est clair. Promouvoir la santé mondiale contribue à réduire la pauvreté et les inégalités, favorise la stabilité et la sécurité et jette les bases du progrès et de la croissance économiques. Ces questions sont au cœur même de la mission de l'Organisation des Nations Unies.

Nous devons affronter ensemble les problèmes dans le domaine de la santé. Les maladies ne font aucune discrimination; elles ignorent les frontières internationales. Une crise en matière de santé dans un pays se propage facilement aux autres pays de la région, et souvent bien au-delà. Les États n'ont pas toujours la capacité de lutter seuls contre les crises

sanitaires. Nombre des grandes questions de santé qui se posent à nous aujourd'hui ont une portée mondiale et appellent donc une action mondiale.

Promouvoir la santé a toujours été une priorité de l'État israélien. C'est l'une des valeurs cardinales du judaïsme. Trois fois par jour, les juifs du monde entier prient pour leur propre santé, mais aussi pour celle de tous. Dans la tradition juive, il existe un précepte clair qui commande à chacun d'agir pour améliorer la santé des personnes qui l'entourent.

L'État israélien a pleinement intégré ce principe. Au moment de la création d'Israël, en 1948, une importante infrastructure nationale de santé était déjà en place. Nous nous sommes employés à mettre au point des solutions novatrices et efficaces pour répondre aux différents problèmes de santé rencontrés par notre population très diverse. D'ailleurs, Israël est le premier à avoir mis en place un système de santé universel, modèle dont se sont inspirés un grand nombre de pays.

Depuis des décennies, Israël met ses connaissances, sa technologie, ses compétences et ses capacités de formation en matière de santé à la disposition des pays en développement. La plupart des initiatives dans ce domaine sont mises en œuvre par MASHAV, l'Agence israélienne de coopération pour le développement international, en partenariat avec le Ministère de la santé, la société civile et le secteur privé.

Je voudrais donner quelques exemples d'activités entreprises récemment par MASHAV. Au printemps dernier, en partenariat avec le Gouvernement haïtien, Israël a construit une unité de traumatologie à l'hôpital Justinien, à Cap-Haïtien. Outre le fait qu'il a fourni tout le matériel médical et l'appui financier nécessaires à la création de ce centre unique en son genre, Israël a supervisé la formation spécialisée des professionnels de santé chargés de son fonctionnement. Cette unité améliore considérablement l'accès des Haïtiens à des soins médicaux de haute qualité pour les traumatismes et les urgences. Elle fournira de plus des renforts importants si une nouvelle catastrophe venait malheureusement à se produire.

Israël participe activement aux efforts pour réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle au Ghana. Nous gérons un réseau de dispensaires de proximité spécialisés dans la santé postnatale et la santé des nourrissons, qui fonctionnent selon un modèle initialement mis au point pour les mères et les enfants israéliens. Connus sous le nom de

tipat chalav, ce qui signifie en hébreu « une goutte de lait », ces dispensaires offrent des soins aux mères et aux enfants jusqu'à ce que ces derniers atteignent l'âge de 5 ans. Ils fournissent des conseils aux mères, veillent à ce que les enfants reçoivent tous les vaccins nécessaires et suivent leur développement.

En 2012, Israël créera une unité de dialyse à Freetown, en Sierra Leone. Ce projet permettra à des milliers de personnes sous dialyse de ne plus avoir à se rendre à l'étranger, au prix de frais importants, pour se faire soigner.

Depuis plus de 50 ans, Israël parraine des dispensaires ophtalmologiques dans des pays où les installations de santé sont insuffisantes. Des ophtalmologues israéliens sillonnent les pays en développement pour traiter les personnes atteintes de cécité ou mal voyantes suite à une cataracte, un traumatisme ou une infection ou parce qu'ayant souffert de malnutrition. Des dispensaires ont été mis en place dans le monde entier – au Libéria, au Kenya, au Malawi, en Mauritanie, au Mozambique, en Namibie, au Zimbabwe, en Géorgie, à Sri Lanka, au Viet Nam, en Ouzbékistan et dans de nombreux autres pays.

Le Gouvernement israélien sait qu'il est essentiel d'établir des partenariats solides avec la société civile pour atteindre les objectifs en matière de santé mondiale. Les organisations non gouvernementales (ONG) israéliennes sont extrêmement actives pour tenter d'améliorer la santé des populations du monde entier. L'une de ces organisations se nomme Save a Child's Heart, et est accréditée par le Conseil économique et social. Au cours des 15 dernières années, cette ONG israélienne a permis à plus de 2 700 enfants souffrant de cardiopathie rhumatismale ou de maladie cardiaque congénitale d'être opérés du cœur. Ces enfants sont envoyés en Israël des quatre coins du monde, et en majorité du Moyen-Orient.

Coauteur de l'important projet de résolution [A/66/L.24](#), Israël continuera de participer activement au débat sur la convergence entre santé mondiale et politique étrangère. À cet égard, les défis qui se posent à nous sont clairs. La nécessité d'agir est évidente. Il nous incombe de donner vie aux mots qui figurent dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Ensemble, promettons d'améliorer la santé de chaque famille, de chaque communauté et de chaque pays et de jeter ainsi les bases d'une planète plus sûre, plus prospère et plus pacifique.

M. Takahashi (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon appuie la déclaration que vient de prononcer le représentant du Liban au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. À ce stade, ma délégation voudrait faire une déclaration qui s'inscrit directement dans la lignée de celle qu'elle a prononcée l'année dernière (voir [A/65/PV.61](#)).

Bien qu'il ne reste que peu de temps avant la date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de nombreux défis restent à relever dans des domaines tels que la santé maternelle et l'assainissement, ce qui suppose que nous redoublions d'efforts si nous voulons atteindre nos objectifs. Mon gouvernement a fait de la réalisation des OMD relatifs à la santé l'un des principaux piliers de sa politique étrangère.

Le Gouvernement japonais se penche activement sur les moyens d'accélérer les efforts afin de réaliser les OMD et il a pris les devants concernant la nécessité de fixer de nouveaux objectifs après 2015. À ce titre, nous avons organisé une réunion de suivi de la mise en œuvre des OMD en juin dernier ainsi qu'une réunion ministérielle parallèle sur les OMD au moment de l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale en septembre. Nous avons consacré l'une des quatre réunions en sous-comité que comportait la manifestation de juin à la question du programme de santé mondiale et avons saisi cette occasion pour approfondir le débat sur les moyens de réduire l'écart entre la situation actuelle et les OMD fixés en matière de santé.

Par ailleurs, nous avons débattu des moyens de lutter contre les maladies non transmissibles et de renforcer les systèmes de santé. De surcroît, en coopération avec la Fondation Bill et Melinda Gates, mon pays a décidé en août d'accorder un prêt de 5 milliards de yen pour financer une campagne de vaccination contre la poliomyélite en République islamique du Pakistan. Cette aide internationale au développement a encouragé la mobilisation de ressources financières privées et l'apport d'un appui concret et à grande échelle à ce projet. Autre exemple, à l'occasion de la Journée mondiale contre la poliomyélite, nous avons organisé une série de manifestations sur la santé, notamment une réunion de haut niveau sur la santé mondiale, afin d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives telles que celles entreprises par la Fondation Bill et Melinda Gates pour éradiquer la poliomyélite. Notre action dans le domaine de la santé mondiale a ainsi atteint un niveau sans précédent.

Pour régler définitivement des problèmes tels que celui des maladies non transmissibles, qui a fait d'ailleurs l'objet d'une réunion de haut niveau, il importe de diffuser l'expérience des pays développés en matière de renforcement des systèmes de santé. En outre, il convient de s'attaquer aux problèmes de santé tels que les maladies infectieuses sous l'angle de la sécurité humaine, qui met l'accent sur l'individu, comme l'explique le Secrétaire général dans son rapport de l'année dernière sur la sécurité humaine (A/64/701).

Le monde demeure confronté à de nombreux problèmes dans le domaine de la santé mondiale et la coopération de tous au sein de la communauté internationale est donc indispensable. À cet égard, il importe que nous continuions à approfondir le débat sur la santé mondiale et la politique étrangère. Le Japon continuera à y prendre une part active.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 126 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.24. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/66/L.24, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Albanie, Arabie saoudite, Andorre, Argentine, Bahamas, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Costa Rica, ex-République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Monaco, Mongolie, Monténégro, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie et Timor-Leste.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/66/L.24?

Le projet de résolution A/66/L.24 est adopté (résolution 66/115).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Un représentant a demandé à prendre la parole au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mostahkam (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La promotion de la santé et la garantie du droit universel aux normes les plus élevées en matière de santé mentale et physique comptent parmi ces nobles idéaux qui méritent plus d'attention et de coopération de la part de la communauté internationale. Dans ce contexte, ma délégation appuie le rôle assumé par l'Assemblée générale pour faire avancer le programme de santé mondiale.

S'agissant toutefois de la résolution 66/115, nous ne sommes pas en mesure de nous féliciter d'un texte qui contient un libellé portant sur des questions qui sont en contradiction avec nos valeurs culturelles et religieuses. Nous nous dissociions donc du quatrième alinéa de la présente résolution.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Projet de résolution (A/66/L.23)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à ses 34^e et 35^e séances plénières, le 17 octobre, l'Assemblée a tenu un débat sur le point 15 de l'ordre du jour, « Culture de paix ».

Je donne la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/66/L.23.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom des coauteurs, j'ai le privilège de présenter à la session de cette année le projet de résolution A/66/L.23, intitulé « Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix », en date du 5 décembre. Depuis la présentation du projet de résolution, en plus de mon propre pays, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Bahamas, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Bélarus, Cameroun, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pérou, Philippines, Singapour, Togo, Turkménistan et Viet Nam.

Depuis 2001, ce projet de résolution est présenté et adopté chaque année par consensus, preuve que la communauté internationale dans son ensemble est déterminée à rendre le monde plus sûr pour les générations futures. Je voudrais citer ici ce que notre Premier Ministre, Cheikha Hasina, a déclaré cette année lors du débat général de l'Assemblée générale :

« Je suis convaincue que la paix est le fondement du développement. Je crois également que la paix l'emporte lorsque la justice l'emporte... C'est pourquoi la notion de justice au service de la paix fait partie intégrante de la politique nationale et étrangère de mon gouvernement et a contribué à renforcer les idéaux laïcs, démocratiques et progressistes du Bangladesh... Je demande aussi [le] soutien [des États Membres] pour la résolution phare annuelle sur la culture de paix, que j'ai lancée en 2000, lorsque j'étais Premier Ministre pour la première fois. » (*A/66/PV.22, p. 44, 45 et 46*)

La culture de paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits par le dialogue entre les particuliers, les groupes et les nations. Nous croyons que tous les conflits, l'intolérance, la guerre et les malentendus émanent d'un état d'esprit que n'enrichissent pas les valeurs précieuses de la vie et de la tolérance et le respect de la diversité. Nous sommes convaincus qu'un ordre mondial basé sur une culture de paix favorisera la réalisation de nos objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous accordons une grande valeur aux principes de la tolérance, au respect de la diversité, à la démocratie et à la bonne entente. Ces idéaux ont été approuvés par les États Membres dans la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de paix de 1999 (résolution 53/243). Le Bangladesh a eu le privilège de diriger ce processus. Nous croyons qu'il importe de poursuivre le dialogue et la médiation entre les civilisations et de créer un état d'esprit et un climat de tolérance, de respect de la diversité et des valeurs culturelles, car c'est dans les cœurs que commencent la plupart des conflits et des guerres.

Une année s'est écoulée depuis la fin, en 2010, de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. Je crois que cet exercice décennal a eu un impact sur notre psyché et rendu notre monde

plus pacifique pour toute l'humanité, et surtout pour les enfants, qui sont notre avenir. Nous devrions désormais nous efforcer de transformer notre état d'esprit afin de bâtir un monde pacifique.

Je crois que, dans les jours qui viennent, nous devons continuer à concentrer nos efforts sur la mise en œuvre. Le Programme d'action jouit d'un appui universel. Je crois sincèrement que ce projet de résolution favorisera une culture de paix dans huit domaines de coopération.

L'un des domaines principaux est la sensibilisation du public et la diffusion de l'information relative à une culture de paix. Le Département de l'information devrait lancer une stratégie spéciale d'information pour la promouvoir. À cette fin, il devrait sensibiliser l'opinion à une culture de paix avec les ressources dont il dispose, en demandant peut-être à ses représentants de parler brièvement des concepts propres à une culture de paix lors des divers forums auxquels ils participent. Au niveau national, les gouvernements peuvent s'attacher à promouvoir une culture de paix par le biais des médias écrits et électroniques, en collaboration avec les ministères compétents. Il est essentiel d'établir une bonne coordination entre les divers organismes des Nations Unies. Nous demandons à l'UNESCO et à la Commission de consolidation de la paix d'adopter des programmes d'action pertinents au niveau des pays.

Nous tenons à remercier toutes les parties prenantes qui ont contribué et continuent de contribuer à la promotion d'une culture de paix. Nous remercions tout particulièrement l'UNESCO, principal organisme à mener des programmes de promotion de cette idée partout dans le monde. Nous remercions sincèrement aussi les organisations non gouvernementales et les membres de la société civile qui propagent l'idée d'une culture de paix de par le monde. Les universitaires et les médias ont également un rôle important à jouer en la matière. Nous devons faire participer les jeunes et les enfants à ce processus en les écoutant et en prenant des mesures pour améliorer leur vie.

Il n'y a pas eu de changement majeur dans le projet de résolution de cette année sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous avons ajouté un nouvel alinéa et un nouveau paragraphe. Outre ces changements, nous avons aussi modifié deux paragraphes. Au nouveau seizième alinéa du préambule, nous nous félicitons de l'adoption, à sa

trente-sixième session, d'un Programme d'action en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Au nouveau paragraphe 3, l'Assemblée générale invite

« les entités du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à prendre en compte, selon qu'il conviendra, les domaines d'intervention du Programme d'action dans leurs programmes d'activité visant à promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, aux niveaux tant régional que national et international ».

Le paragraphe 12 est l'un des deux paragraphes modifiés. Il modifie le texte de ce qui était autrefois le paragraphe 11. Dans ce paragraphe, l'Assemblée générale

« [s]ouligne le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'agissant de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, en faveur de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et d'une culture de paix, et l'invite à continuer de sensibiliser et de mobiliser le public à cette cause, y compris grâce au site Web sur la culture de la paix, et de promouvoir les objectifs du nouveau programme d'action aux niveaux régional, national et mondial ».

Le deuxième et dernier paragraphe modifié est le paragraphe 14, qui fusionne les textes des précédents paragraphes 13 et 14. Au paragraphe 14, tel qu'amendé, l'Assemblée générale

« [i]nvite le Secrétaire général à réfléchir, en consultation avec les États Membres et en tenant compte des observations communiquées par les organisations de la société civile, à des mécanismes et à des stratégies permettant de mettre en œuvre, dans la limite des ressources disponibles, la Déclaration et le Programme d'action, et à lancer une campagne de communication visant à faire mieux connaître le Programme d'action et ses huit domaines d'activité, aux fins de sa mise en œuvre ».

Immédiatement après l'indépendance du Bangladesh en 1971, le père de la nation, le cheik Bangabandhu Mujibur Rahman, a mené une politique

de main tendue à tous et de refus de nuire à quiconque dans la conduite des relations internationales du pays. Ce principe nous a toujours guidés dans nos relations avec les pays du monde entier, notamment avec nos voisins. Aujourd'hui encore, nos soldats de la paix appuient les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, parfois même au prix de leur vie, sur des terrains difficiles et dans diverses parties du monde, parce qu'ils sont fondamentalement au service de la paix. Ils portent aussi dans leur cœur l'idée d'une culture de paix et traduisent cette idée en action.

Le Bangladesh continue par ailleurs de s'acquitter de ses responsabilités de membre de la Commission de consolidation de la paix. Nous pensons qu'une culture de paix est la clef d'une paix durable dans les sociétés sortant d'un conflit. Même dans les sociétés qui jouissent de la paix, ou d'une paix apparente, nous devons encourager cette idée afin que personne ne puisse même envisager de violer cette paix.

Je voudrais, pour terminer, exprimer notre profonde reconnaissance à tous les États Membres qui ont manifesté leur solidarité en se portant coauteurs de ce projet de résolution annuel ces 11 dernières années. Je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont exprimé leur appui au projet de résolution. Le fait que ce texte ait été adopté par consensus année après année est une source d'encouragement pour la délégation bangladaise.

Le manque de temps n'a pas permis au projet de résolution de recueillir un plus grand nombre de coauteurs. Je demande à mes collègues des autres missions de bien vouloir accorder leur précieux appui au texte en s'en portant maintenant coauteur.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.23](#), intitulé « Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis la présentation du projet de résolution [A/66/L.23](#), outre ceux énumérés dans le document et ceux mentionnés à l'instant par le représentant du Bangladesh, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arabie saoudite, Guyana, Philippines et République dominicaine.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/66/L.23?

Le projet de résolution A/66/L.23 est adopté (résolution 66/116).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Repkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie se porte traditionnellement coauteur de la résolution de l'Assemblée générale sur une culture de paix. Nous sommes convaincus qu'en cette ère de mondialisation, les conditions essentielles pour parvenir à une paix durable sont la compréhension mutuelle, le respect de la diversité des cultures, des traditions et des coutumes religieuses des peuples, ainsi que les actions concertées menées collectivement en ce sens par tous les acteurs concernés de la communauté internationale.

Les efforts déployés pour renforcer la culture de paix sont un facteur important de coopération entre toutes les cultures et civilisations. À la lumière de l'instabilité du monde actuel, le dialogue et la coopération entre les religions et les cultures sont particulièrement importants.

La Fédération de Russie a souvent affirmé que les préjugés ethniques ou religieux alimentés par des facteurs économiques, politiques ou d'autres éléments de rivalité peuvent conduire à des situations dangereuses. À cet égard, des idées et des doctrines fondées sur l'unité de toutes les valeurs traditionnelles de l'humanité sont de plus en plus nécessaires.

Au mois de mars, à sa seizième session, le Conseil des droits de l'homme a adopté, à l'initiative de la Fédération de Russie, la résolution 16/3, intitulée « Promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour une meilleure compréhension des valeurs traditionnelles de l'humanité » (A/HRC/RES/16/3). Nous avons présenté cette résolution en partant du principe que les droits de l'homme appartiennent à l'humanité tout entière et à chaque personne individuellement, sans discrimination ni distinction d'aucune sorte.

Nous sommes convaincus que l'élément clef à cet égard est de comprendre que nous sommes unis par des valeurs dérivées des religions, coutumes et traditions, des normes éthiques et de la morale – en d'autres termes, les valeurs traditionnelles sur lesquelles repose la civilisation humaine. Ces valeurs ne peuvent être divisées en valeurs occidentales, orientales, africaines, asiatiques ou européennes, et elles englobent des notions comme le droit à la vie, la protection contre la torture, la tolérance, l'estime de soi, la responsabilité vis-à-vis de ses proches et le travail.

Cette liste pourrait être plus longue encore. Mais dans tous les cas, il serait bien difficile à quiconque de contester l'importance fondamentale de ces valeurs. Ce fondement moral de la vie moderne en société est le ciment qui unit les nations, les peuples et les groupes ethniques.

La Fédération de Russie est convaincue que la reconnaissance des liens qui existent entre droits de l'homme et valeurs humaines traditionnelles renforcera le concept des droits de l'homme aux yeux de ceux qui partagent ces droits.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

Programme de travail

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention des membres sur la date de suspension des travaux de la présente session. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé que la soixante-sixième session suspendrait ses travaux le mardi 13 décembre 2011. Toutefois, compte tenu de l'ampleur du travail qui reste encore pour cette partie de la session, je voudrais proposer à l'Assemblée de reporter la date de suspension de l'actuelle session au jeudi 22 décembre 2011.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée est d'accord avec cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 20.